



Sites de l'Ordre

La valeur ajoutée des délégations

Vous accédez déjà, avec Comptexpert, aux services et ressources de l'Ordre. Grâce aux délégations, gagnez du temps en partageant accès et infos avec vos collaborateurs !

PAR **NATHALIE RIPOCHE**, DIRECTRICE DU DIGITAL, CONSEIL NATIONAL



COMPTEPERT, LE MÉMO

Le compte utilisateur de l'environnement numérique de l'Ordre vous permet de disposer d'un accès unique à tous les espaces et ressources réservés à la profession sur les sites de l'Ordre : experts-comptables.fr (partie privée), Bibliordre, Network Experts-comptables, Bibliobaseonline, Image PME, Hubemploi ou la Revue française de comptabilité. Experts-comptables, stagiaires inscrits à l'Ordre, mémorialistes, experts-comptables en entreprise, mais aussi **collaborateurs en cabinet**, étudiants ou enseignants : Comptexpert est accessible à tous. Mais l'accès aux différents services et ressources de l'Ordre est lui fonction de votre profil. Pour créer votre Comptexpert, connectez-vous au site privé de l'Ordre ou au site experts-comptables.fr : cliquez sur **Créer mon Comptexpert**, puis sélectionnez votre qualité (membre de l'Ordre ou autre, si vous êtes collaborateur en cabinet). Choisissez ensuite votre identifiant, et créez votre mot de passe grâce à l'email envoyé sur votre messagerie (pensez à regarder dans les spams si vous n'avez rien reçu).

Mon espace Comptexpert, accessible sur le site privé ou depuis le site Comptexpert, vous permet de vérifier les coordonnées de vos sociétés, votre statut, de retrouver votre numéro Supra, de consulter vos abonnements ou adhésions, de vous abonner aux newsletters, d'accéder via la messagerie à tous les messages officiels de l'Ordre.

Les +

Si vous êtes inscrit à l'Ordre des experts-comptables, pour toute demande de modification de vos informations personnelles ou ordinales, nous vous invitons à solliciter votre Conseil régional afin qu'il procède aux modifications. Celles-ci seront automatiquement mises à jour dans Mon espace dans un délai de 24h.

LES DÉLÉGATIONS, MODE D'EMPLOI

En tant qu'expert-comptable, vous devez attribuer à vos collaborateurs des délégations qui leur permettront d'être reconnus comme membres de votre cabinet. Sans cela, leurs accès seront toujours limités : ils ne pourront ni consulter les sites ni utiliser les applications et solutions digitales de l'Ordre. Ils devront nécessairement passer par votre intermédiaire pour toutes leurs démarches, car il est évidemment déconseillé de leur donner vos identifiants Comptexpert pour qu'ils se connectent avec votre profil. Sur Mon Espace Comptexpert, vous pouvez donner des délégations en quelques clics, même à un collaborateur inscrit à l'Ordre. Dans l'onglet **Mes délégations**, cliquez sur **Créer/ajouter une délégation**, indiquez la société concernée, renseignez

l'adresse email du collaborateur (ou importez une liste d'adresses email) puis sélectionnez les droits à attribuer ainsi que la date de fin souhaitée (un an maximum). Vos collaborateurs recevront en retour un email leur indiquant les démarches à suivre pour accéder à cette délégation (vérifiez dans vos spams si vous ne recevez pas l'email).

Les +

Il n'est pas nécessaire que le collaborateur soit titulaire d'un Comptexpert au moment de l'attribution des délégations, mais il devra en créer un, avec l'adresse mail associée, pour accéder aux sites et services sélectionnés.

Certaines délégations doivent être impérativement données à vos collaborateurs réalisant des opérations pour votre compte, comme celle de droits administratifs pour l'inscription aux congrès, aux journées ou conférences des clubs ou l'adhésion à des clubs ou services. La délégation de délégations vous permet de confier la gestion de ses délégations à un collaborateur de confiance. Sur mon espace Comptexpert dans l'onglet Mes délégations, cliquez sur Consulter les délégations données pour visualiser et modifier toutes les délégations accordées à vos collaborateurs.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Site privé de l'Ordre : www.experts-comptables.fr
- Site Comptexpert : <https://identification.experts-comptables.org>